

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Aventure Parc - Wavre représentée par Monsieur Visart Loic dont les bureaux se trouvent Rue Sainte-Anne 152 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Sainte-Anne, 152 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section L n°3M, 8A, 8C, 9B2, 9E2, 9K, 9K2.

La demande concerne la réalisation d'un parcours de 900 mètres de long en grande hauteur et la reconstruction de deux bâtiments à vocation avicole ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :

Pour l'activité du vélo-volant :

- Le changement d'affectation d'une structure métallique existante (stockée dans un hangar), initialement destinée à l'accueil des visiteurs, désormais vouée à assurer le support technique du câble lié à l'activité ;
- Une structure complémentaire à ajouter à cette tour existante pour retenir le câble du vélo ;
- Un parcours d'environ 900m pour le vélo-volant ;
- D'une hauteur de 18m59 environ ; une emprise au sol d'environ 90m<sup>2</sup> ;
- Construite en métal et peinte dans la tonalité des troncs d'arbres (vert foncé) ;
- Des clôtures autour de cette activité.

Pour les bâtiments à vocation avicole :

- La reconstruction de deux bâtiments : un ancien poulailler de 240m<sup>2</sup> et une ancienne bergerie de 54m<sup>2</sup> ;
- Pour le poulailler : un gabarit R+toit (à simple pente), d'une hauteur de 3m00 environ ; pour la bergerie : un gabarit R+toit (à simple pente), d'une hauteur d'environ 3m73 ;
- Pour l'ancien poulailler : reconversion en salles adaptées aux activités indoor en lien avec la nature : secret rooms, chasse au trésor, etc. ;
- Pour l'ancienne bergerie : également des activités indoor innovantes tel une activité de laser ;
- Un bardage bois de teinte claire ; une structure et des descentes d'eau de pluie en acier de teinte noire ; des bacs aciers en toiture de teinte noire ; des châssis en aluminium de teinte noire ; des panneautages en aluminium de teinte noire.

Pour l'ensemble du projet :

- Sans emplacements de parking supplémentaire ;
- Un chemin piéton pour l'ancienne bergerie est aménagé pour le relier au bâtiment d'accueil d'Aventure Parc ;
- Une terrasse perméable en dolomie porphyre de 246m<sup>2</sup> en face du bâtiment "Poulailler" avec des escaliers d'accès.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article suivant du Code du Développement Territorial :

Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional. Le projet prévoit de construire en zone forestière reprise au plan de secteur.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : François-Xavier Van Damme), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1<sup>er</sup> étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le 8 juillet 2025 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be). À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

**L'enquête publique est ouverte le 3 juillet 2025 et clôturée le 18 août 2025.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 25/088.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 18 août 2025, au Service Urbanisme.

A Wavre, le 17 juin 2025